

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Chambre des Métiers et de
L'Artisanat Carcassonne

Demande de subvention

N° : D-2023 – 07 - 03 – 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **07 JUIL. 2023**
ID : 034-213401359-20230703-D2023_07_03_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, Mme Françoise CRASSOUS à M. René COUSIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Carcassonne qui accueille cette année scolaire 2 jeunes Lespignanais.

Cette subvention s'élève à 250 € fixe et annuel auxquels s'ajoutent 26 € / élève apprenti, soit au total 302 €

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte, à l'unanimité des présents + 3 procurations, le versement d'une subvention de 302 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Carcassonne qui forme 2 jeunes Lespignanais.

Dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Marie CHOLLET

Jean-François GUIBBERT



Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **-6 JUIL. 2023**
Et publication ou notification
Du **07 JUIL. 2023**
Le Maire :